

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue, du Lac Marlaren, immeuble Triki, Les Berges du Lac 1053

La société Hannibal Lease publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 27 mai 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux Comptes Mr Mohamed LOUZIR (Cabinet MS Louzir) et M. Mustapha MEDHIOUB (FINOR).

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014 (exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre <u>2014</u>	31 Décembre <u>2013</u>
ACTIFS			
	<u>Notes</u>		
Liquidités et équivalents de liquidités	4	3 506 061	7 520 474
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	350 684 452	298 109 120
Portefeuille-titres de placement	6	1 256 783	575 664
Portefeuille d'investissement	7	5 556 951	3 569 091
Valeurs Immobilisées	8	3 664 728	3 624 299
Autres actifs	9	2 894 116	3 516 914
TOTAL DES ACTIFS		<u>367 563 091</u>	<u>316 915 562</u>
		31 Décembre <u>2014</u>	31 Décembre <u>2013</u>
PASSIFS	<u>Notes</u>		
Concours bancaires	10	2 349 967	2 673 709
Dettes envers la clientèle	11	4 586 936	4 114 715
Emprunts et dettes rattachées	12	289 261 943	239 910 198
Fournisseurs et comptes rattachés	13	22 828 474	22 783 273
Autres passifs	14	2 605 124	1 706 767
TOTAL DES PASSIFS		<u>321 632 443</u>	<u>271 188 662</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		28 700 000	28 700 000
Réserves		4 390 508	4 190 171
Prime d'émission		8 830 000	8 830 000
Actions propres		(1 199 602)	-
Résultats reportés		2 084 392	1 583 107
Résultat de l'exercice		3 125 350	2 423 622
Total des capitaux propres	15	<u>45 930 648</u>	<u>45 726 899</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>367 563 091</u>	<u>316 915 562</u>

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**AU 31 Décembre 2014***(Exprimé en dinars)*

	31 Décembre <u>2014</u>	31 Décembre <u>2013</u>
ENGAGEMENTS DONNES	52 189 934	38 307 390
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	20 780 023	19 005 294
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	31 409 911	19 302 096
 ENGAGEMENTS RECUS	 758 718 987	 631 621 007
Cautions Reçues	259 715 241	226 032 135
Avals reçus	4 250 000	-
Garanties Reçues	1 003 274	1 073 122
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	53 613 652	39 803 606
Valeurs des biens, objet de leasing	440 136 820	364 712 144
 ENGAGEMENTS RECIPROQUES	 7 008 121	 47 014 446
Emprunts obtenus non encore encaissés	7 000 000	47 000 000
Effets escomptés sur la clientèle	8 121	14 446

ETAT DE RESULTAT
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	32 099 540	26 499 608
Intérêts et charges assimilées	17	(19 066 695)	(15 350 723)
Produits des placements	18	161 482	178 553
Autres produits d'exploitation	19	26 145	24 900
Produits nets		<u>13 220 473</u>	<u>11 352 338</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	20	3 991 089	3 421 138
Dotations aux amortissements	21	608 286	518 894
Autres charges d'exploitation	22	2 639 352	2 187 185
Total des charges d'exploitation		<u>7 238 727</u>	<u>6 127 216</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>5 981 745</u>	<u>5 225 122</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	23	1 885 084	1 696 476
Dotations nettes aux autres provisions	24	168 888	243 836
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>3 927 774</u>	<u>3 284 810</u>
Autres pertes ordinaires	25	(40 182)	(210 847)
Autres gains ordinaires	26	67 342	35 699
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>3 954 934</u>	<u>3 109 662</u>
Impôts sur les bénéfices	27	(829 584)	(686 040)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>3 125 350</u>	<u>2 423 622</u>
Résultat par action		0,547	0,496

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	28	245 897 922	211 439 157
Décaissements pour financement de contrats de leasing	29	(267 351 139)	(200 380 156)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	30	(6 267 514)	(6 013 550)
Intérêts payés	31	(17 278 404)	(14 843 261)
Impôts et taxes payés	32	(891 264)	(4 802 234)
Autres flux liés à l'exploitation	37	238 681	(1 264 041)
		<u>(45 651 717)</u>	<u>(15 864 086)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	(522 841)	(700 816)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	34	66 773	33 991
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	35	(1 987 861)	(1 021 312)
		<u>(2 443 929)</u>	<u>(1 688 137)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions		-	16 530 000
Décaissements suite au rachat d'actions propres	15	(1 199 602)	-
Dividendes et autres distributions	36	(1 722 000)	(1 400 000)
Encaissements provenant des emprunts	12	461 280 000	338 884 959
Remboursements d'emprunts	12	(413 953 423)	(325 717 496)
		<u>44 404 975</u>	<u>28 297 464</u>
Variation de trésorerie			
		<u>(3 690 670)</u>	<u>10 745 240</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4 et 10	4 846 765	(5 898 475)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 et 10	1 156 095	4 846 765

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(exprimé en dinars)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	Décembre	Décembre		Décembre	Décembre		Décembre	Décembre
	2014	2013		2014	2013		2014	2013
Intérêts de leasing	30 063 837	24 755 966	Intérêts et charges assimilés	19 066 695	15 350 723			
Intérêts de retard	725 719	531 668						
Variation des produits réservés	57 522	144 874						
Produits accessoires	1 252 461	1 067 099						
Autres produits d'exploitation	26 145	24 900						
<u>Intérêts et produits assimilés de leasing</u>	<u>32 125 685</u>	<u>26 524 508</u>	<u>Total des intérêts et charges assimilés</u>	<u>19 066 695</u>	<u>15 350 723</u>	<u>Marge commerciale (PNB)</u>	<u>13 058 990</u>	<u>11 173 785</u>
Marge commerciale (PNB)	13 058 990	11 173 785	Autres charges d'exploitation	2 639 352	2 187 185			
Produits des placements	161 482	178 553	Charges de personnel	3 991 089	3 421 138			
<u>Sous total</u>	<u>13 220 473</u>	<u>11 352 338</u>	<u>Sous total</u>	<u>6 630 441</u>	<u>5 608 322</u>	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	<u>6 590 031</u>	<u>5 744 016</u>
Excédent brut d'exploitation	6 590 031	5 744 016	Dotations aux amortissements et aux résorptions	608 286	518 894			
Reprises sur provisions :			Dotations aux provisions :					
- Suite au recouvrement des créances	1 341 704	1 536 989	- Pour dépréciation des créances	3 026 788	2 983 465			
- pour risque et charges	-	15 414	- Collectives	200 000	-			
Autres produits ordinaires	67 342	35 699	- Pour dépréciation des titres	118 888	259 250			
			- Pour risques et charges	50 000	-			
			Transfert de provisions en couverture des immobilisations corporelles	-	250 000			
			Autres pertes ordinaires	40 182	210 847			
			Impôts sur les bénéfices	829 584	686 040			
<u>Sous total</u>	<u>7 999 078</u>	<u>7 332 118</u>	<u>Sous total</u>	<u>4 873 727</u>	<u>4 908 496</u>	<u>Résultat des activités ordinaires</u>	<u>3 125 350</u>	<u>2 423 622</u>
						<u>Résultat net</u>	<u>3 125 350</u>	<u>2 423 622</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

1-1 Présentation générale

La société Hannibal Lease est une société anonyme de droit tunisien constituée le 30 Juillet 2001 avec un capital initial de 5.000.000 Dinars divisé en 500.000 actions de 10 Dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2005 a décidé de réduire le capital d'un montant de 168.750 Dinars, correspondant à la partie non libérée à cette date, et ce pour le ramener de 5.000.000 Dinars à 4.831.250 Dinars, par l'annulation de 16.875 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à 10.000.000 Dinars par l'émission et la création de 516.875 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, souscrites en numéraire et libérées à concurrence de 61,30 % lors de la souscription. Le reliquat a été libéré au cours du 2ème semestre 2007.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 24 juin 2008 a décidé de porter le capital de 10.000.000 Dinars à 20.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 d'actions nouvelles, au prix de 11 Dinars, correspondant à la valeur nominale de 10 Dinars, majoré d'une prime d'émission de 1 Dinar par action.

L'assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 2012 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de 10 Dinars à 5 Dinars et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

Enfin, l'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2013, a décidé l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des valeurs mobilières et d'augmenter le capital social de la société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 8.700.000 dinars en numéraire pour le porter de 20.000.000 dinars à 28.700.000 dinars par l'émission de 1.740.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 dinars chacune.

Le prix d'émission a été fixé à 9,500 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 4,500 dinars de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription, avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 2013.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2014, à 28.700.000 Dinars composé de 5.740.000 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Toutefois et en vertu des dispositions de la loi n° 2010-29 du 7 juin 2010 relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la bourse, la société bénéficie de la réduction du taux d'imposition de 35% à 20% pendant une période de cinq ans à partir de l'année d'admission.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, Hannibal Lease est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

Hannibal Lease est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FOPROLOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Référentiel comptable

Les états financiers d'Hannibal Lease, arrêtés au 31 décembre 2014, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par Hannibal Lease et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept du capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers d'Hannibal Lease sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1^{er} janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de Hannibal Lease :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

Hannibal Lease vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,

- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Pour certains contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement ou de récupération.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Hannibal Lease.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au

niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée.

Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

- **Comptabilisation des revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels	33,3%
- Immeuble	5,0%
- Matériel de transport	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10,0%
- Matériel informatique	33,3%
- Installations générales	10,0%
- Autres matériels	10,0%

3-3-7 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créateur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-8 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-9 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

NOTE 4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Banques	3 505 552	7 519 910
- Caisses	509	565
<u>Total</u>	<u>3 506 061</u>	<u>7 520 474</u>

NOTE 5 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
Créances sur contrats mis en force	367 431 906	314 873 162
Encours financiers	352 808 106	298 985 119
Impayés	16 042 981	17 000 942
Intérêts échus différés	(1 694 907)	(1 291 245)
Valeurs à l'encaissement	275 726	132 704
Impayés sur créances abandonnées	-	45 643
Créances sur contrats en instance de mise en force	1 968 838	1 776 387
<u>Total brut des créances leasing</u>	<u>369 400 744</u>	<u>316 649 549</u>
<u>A déduire couverture</u>		
Provisions pour dépréciation des encours	(6 768 791)	(6 720 444)
Provisions pour dépréciation des impayés	(8 943 103)	(8 804 768)
Provisions collectives	(1 900 000)	(1 700 000)
Provisions additionnelles	(83 170)	(83 170)
Produits réservés	(1 021 228)	(1 186 405)
Provisions sur créances abandonnées	-	(45 643)
Total net des créances leasing	<u>350 684 452</u>	<u>298 109 120</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2013	<u>300 761 506</u>
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	234 398 474
- Relocations	8 302 089
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement du capital	(171 465 611)
- Relocations	(7 522 583)
- Cessions à la valeur résiduelle	(17 586)
- Cessions anticipées	(8 787 464)
- Radiation de créances	(891 881)
<u>Solde au 31 décembre 2014</u>	<u>354 776 944</u>

5.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

		31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
- Créance à plus de cinq ans		6 220 727	3 509 079
- Créance à plus d'un an et moins de cinq ans		228 276 609	185 360 158
- Créance à moins d'un an		157 387 224	136 077 556
Paiement minimaux sur contrats actifs	(1)	391 884 560	324 946 793
- Revenus à plus de cinq ans		895 535	312 243
- Revenus à plus d'un an et moins de cinq ans		26 288 755	18 925 397
- Revenus à moins d'un an		26 429 361	20 565 966
Total des produits financiers non acquis	(2)	53 613 652	39 803 606
- Valeurs résiduelles	(3)	2 563 176	1 767 147
- Contrats suspendus	(4)	11 974 021	12 074 785
- Contrats en cours	(5)	1 968 838	1 776 387
Encours financiers des contrats de leasing	(6)=(1)-(2)+(3)+(4)+(5)	354 776 944	300 761 506

5.2 Analyse de l'encours par secteur d'activité et par type de matériel

5.2.1 Analyse par secteur d'activité

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
- Bâtiment et travaux publics	52 299 510	45 548 314
- Industrie	40 942 871	35 885 482
- Tourisme	40 867 713	34 681 588
- Commerce et services	183 090 790	156 930 853
- Agriculture	37 576 060	27 715 269
	354 776 944	300 761 506

5.2.2 Analyse par type de matériel

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
- Equipements	44 281 220	37 080 785
- Matériel roulant	255 662 686	217 375 613
- Matériel spécifique	30 774 168	26 575 455
<u>Sous Total</u>	<u>330 718 074</u>	<u>281 031 853</u>
- Immobilier	24 058 870	19 729 653
	354 776 944	300 761 506

5.3 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
Clients ordinaires (1)	7 283 229	8 431 599
Inférieur à 1 mois	3 139 788	3 474 968
Entre 1 à 3 mois	1 830 908	2 705 645
Entre 3 et 6 mois	507 502	792 264
Entre 6 mois et 1 année	594 670	493 930
Supérieur à 1 année	1 210 359	964 792
Clients litigieux (2)	8 759 752	8 569 342
Total (1)+(2)	16 042 981	17 000 942

Note 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (SUITE)

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	304 767 799	35 137 142	704 343	513 034	11 685 789	352 808 106
Impayés	1 379 603	3 260 713	301 809	735 515	10 365 340	16 042 980
Contrats en instance de mise en force	1 968 838	-	-	-	-	1 968 838
CREANCES LEASING	308 116 239	38 397 855	1 006 152	1 248 549	22 051 129	370 819 924
Avances reçues (*)	(4 024 849)	(3 832)	174	-	(552 081)	(4 580 936)
ENCOURS GLOBAL	304 091 391	38 394 023	1 005 979	1 248 549	21 499 048	366 238 988
ENGAGEMENTS HORS BILAN	20 333 612	446 411	-	-	-	20 780 023
TOTAL ENGAGEMENTS	324 425 003	38 840 434	1 005 979	1 248 549	21 499 048	387 019 011
Produits réservés	-	-	(22 466)	(50 149)	(948 613)	(1 021 228)
Provisions sur encours financiers	-	-	(3 701)	(18 722)	(6 746 368)	(6 768 791)
Provisions sur impayés	-	-	(37 101)	(295 738)	(8 610 265)	(8 943 103)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(83 170)	(83 170)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(63 268)	(364 609)	(16 388 416)	(16 816 292)
ENGAGEMENTS NETS	324 425 003	38 840 434	942 711	883 940	5 110 632	370 202 719
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,26%	0,32%	5,56%	
			6,14%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2013			7,59%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			6,29%	29,20%	76,23%	
			70,79%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2013			66,48%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : Portefeuille-titres de placement

L'analyse du portefeuille-titres de placement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Actions cotées	1 380 321	580 314
<u>Total brut</u>	<u>1 380 321</u>	<u>580 314</u>
- Provisions pour dépréciation des actions cotées	(123 538)	(4 650)
<u>Total net</u>	<u>1 256 783</u>	<u>575 664</u>

NOTE 7 : Portefeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Titres de participation	6 645 511	4 163 890
- Titres immobilisés	81 112	81 112
<u>Montant brut</u>	<u>6 726 623</u>	<u>4 245 002</u>
A déduire :		
- Versements restant à effectuer sur titres	(1 169 672)	(421 312)
<u>Montant libéré</u>	<u>5 556 951</u>	<u>3 823 691</u>
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation	-	(254 600)
<u>Montant net</u>	<u>5 556 951</u>	<u>3 569 091</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
<u>Solde au 31 Décembre 2013</u>	4 163 890	3 742 579	421 312
Additions de la période			
- Société "NIDA"	1 496 721	748 361	748 361
- Société "AMILCAR LLD"	1 239 500	1 239 500	-
Diminution de participation par réduction du capital			
- Société "AMILCAR LLD"	(254 600)	(254 600)	-
<u>Solde au 31 Décembre 2014</u>	<u>6 645 511</u>	<u>5 475 839</u>	<u>1 169 672</u>

Les titres de participation s'analysent au 31 Décembre 2014 comme suit :

Emetteur	% détention	Nombre d'actions ou parts sociales	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Date de souscription
- Société Amilcar LLD	99,16%	12 395	100	1 239 500	2014
- Société immobilière ECHARIFA	26,56%	23 104	100	2 200 000 *	2010-2012
- Société NIDA Versements restant à effectuer	19,74%	2 606 011	1	2 606 011 (1 169 672)	2010-2013-2014
- Société Eclair Prym	24,00%	6 000	100	600 000	2013
Total				5 475 839	

(*) L'acquisition des 220.000 actions de la société immobilière ECHARIFA a été réalisée au prix de 100 dinars par action. Par ailleurs, cette dernière a réalisé une augmentation de capital par incorporation des réserves, la part de Hannibal Lease est de 1.104 actions gratuites.

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2014 comme suit :

Emetteur	% détention	Nombre d'actions ou parts sociales	Valeur nominale	Coût unitaire d'acquisition	Montant Total	Date de souscription
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	1,57%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	0,18%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Croissance	0,52%	108	100,000	102,889	11 112	2005-2008
- Les sables du centre	16,67%	500	100,000	100,000	50 000	2005
Total					81 112	

Note 8: Valeurs immobilisées

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transfert	Cessions et mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions et mise en rebut	Fin de période		
Logiciels	33,3%	301 422	3 400	-	-	304 822	246 600	28 605	-	275 205	-	29 618
Total des immobilisations incorporelles		301 422	3 400	-	-	304 822	246 600	28 605	-	275 205	-	29 618
Terrain	-	357 281	-	-	-	357 281	-	-	-	-	-	357 281
Terrain hors exploitation	-	250 000	-	-	-	250 000	-	-	-	-	250 000	-
Immeubles	5,0%	2 214 657	19 100	396 768	-	2 630 526	405 812	123 917	-	529 729	-	2 100 796
Matériel de transport	20,0%	743 235	153 411	-	106 879	789 766	412 752	146 337	99 797	459 292	-	330 474
Équipements de bureau	10,0%	567 277	25 294	-	-	592 571	306 811	50 166	-	356 977	-	235 593
Matériel informatique	33,3%	339 350	22 191	-	-	361 541	236 593	41 624	-	278 217	-	83 324
Installations générales	10,0%	482 809	78 188	-	-	560 997	189 100	51 295	-	240 395	-	320 602
Autres matériels	10,0%	45 328	558	-	-	45 886	26 160	3 385	-	29 545	-	16 341
Immobilisations en cours		396 768	190 700	(396 768)	-	190 700	-	-	-	-	-	190 700
Total des immobilisations corporelles		5 396 705	489 441	-	106 879	5 779 267	1 577 228	416 725	99 797	1 894 156	250 000	3 635 111
TOTAUX		5 698 127	492 841	-	106 879	6 084 089	1 823 828	445 330	99 797	2 169 361	250 000	3 664 728

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Charges reportées	819 845	769 974
- Dépôts et cautionnements versés	38 500	38 500
- Fournisseurs, avances et acomptes	100 152	100 152
- Prêts au personnel	868 612	951 083
- Personnel, avances et acomptes	24 977	3 272
- Etat, excédent d'impôt sur les sociétés	-	173 300
- Etat, crédit de TVA	-	349 565
- Etat, compte d'attente TVA	458 850	-
- Etat, TCL en cours de restitution	118 054	113 056
- Compte courant "AMILCAR LLD"	-	750 000
- Produits à recevoir des tiers	388 231	239 241
- Débiteurs divers	37 063	36 941
- Charges constatées d'avances	76 153	23 937
- Prestataires de services débiteurs	-	4 214
<u>Total brut</u>	<u>2 930 437</u>	<u>3 553 235</u>
A déduire :		
- Provisions	(36 321)	(36 321)
<u>Montant net</u>	<u>2 894 116</u>	<u>3 516 914</u>

Les charges reportées s'analysent comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES REPORTEES
AU 31 DECEMBRE 2014
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'augmentation de capital	33%	471 270	-	471 270	191 357	148 956	340 314	130 956
Charges à répartir	33%	158 279	-	158 279	144 279	14 000	158 279	-
Frais d'émission des emprunts	(a)	2 139 236	508 829	2 648 065	1 663 175	296 001	1 959 176	688 889
TOTAUX		2 768 785	508 829	3 277 614	1 998 811	458 958	2 457 769	819 845

Les frais d'augmentation de capital ainsi que les charges à répartir sont résorbés selon le mode linéaire.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des obligations, s'élevant à D : 296 001 figure parmi les charges financières.

NOTE 10 : Concours bancaires

Ce poste se présente comme suit:

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Banques, découverts	2 349 967	2 673 709
<u>Total</u>	<u>2 349 967</u>	<u>2 673 709</u>

NOTE 11 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	4 580 936	4 108 715
- Dépôts et cautionnements reçus	6 000	6 000
<u>Total</u>	<u>4 586 936</u>	<u>4 114 715</u>

NOTE 12 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Banques locales	86 713 385	82 536 808
- Banques étrangères	5 996 434	4 996 434
- Emprunts obligataires	100 080 000	68 000 000
- Billets de trésorerie	48 150 000	44 050 000
- Certificats de leasing	44 150 000	38 180 000
<u>Total emprunts</u>	<u>285 089 820</u>	<u>237 763 243</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	727 868	618 548
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	3 329 428	1 707 050
- Intérêts courus sur certificats de leasing	617 068	308 563
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie	(502 241)	(487 205)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>4 172 123</u>	<u>2 146 956</u>
<u>Total</u>	<u>289 261 943</u>	<u>239 910 198</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 12 : Emprunts et dettes rattachées (suite)

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETEAU 31 DECEMBRE 2014
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période				
						Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an		
<u>BILLETS DE TRESORERIE ET CERTIFICATS DE LEASING</u>										
Certificats de Leasing BEST BANK	30 000 000	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	25 000 000	106 000 000	101 000 000	30 000 000	-	30 000 000		
Certificats de Leasing ZITOUNA BANK	13 000 000	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	13 000 000	52 000 000	52 000 000	13 000 000	-	13 000 000		
Certificats de Leasing UGFS	180 000	Renouvelable tous les 3 mois	180 000	-	180 000	-	-	-		
Certificats de Leasing ATTAKAFULIA	1 150 000	Remboursement après 90 jours de la date de souscription de chaque certificat	-	2 150 000	1 000 000	1 150 000	-	1 150 000		
<u>Sous-total</u>			38 180 000	160 150 000	154 180 000	44 150 000	-	44 150 000		
Billets de Trésorerie à court terme	48 150	Remboursement après 90 jours, 180 ou 360 jours de la date de souscription de chaque billet	44 050 000	195 050 000	190 950 000	48 150 000	-	48 150 000		
<u>Sous-total</u>			44 050 000	195 050 000	190 950 000	48 150 000	-	48 150 000		
<u>Total des certificats de leasing et des billets de trésorerie</u>			82 230 000	355 200 000	345 130 000	92 300 000	-	92 300 000		
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>										
HL 2008/1	10 000 000	Annuellement (2009-2013)	-	-	-	-	-	-		
HL 2009/01	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-		
HL 2009/02	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-		
HL 2010/1	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	12 000 000	-	6 000 000	6 000 000	-	6 000 000		
HL 2010/2	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	12 000 000	-	6 000 000	6 000 000	-	6 000 000		
HL 2012/1	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	16 000 000	-	4 000 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000		
HL 2013/1	20 000 000	Annuellement (2014-2018)	20 000 000	-	4 000 000	16 000 000	12 000 000	4 000 000		
HL 2013/2	30 000 000	Annuellement (2014-2018)	-	30 000 000	-	30 000 000	26 644 000	3 356 000		
HL 2014/1	30 080 000	Annuellement (2015-2019)	-	30 080 000	-	30 080 000	26 640 000	3 440 000		
<u>Total des emprunts obligataires</u>			68 000 000	60 080 000	28 000 000	100 080 000	73 284 000	26 796 000		
<u>CREDITS BANCAIRES ETRANGERS</u>										
BAD 4,996 (2013-2023)	5 996 434	Semestriellement (2016-2022)	4 996 434	1 000 000	-	5 996 434	5 996 434	-		
<u>Total des crédits des banques étrangères</u>			4 996 434	1 000 000	-	5 996 434	5 996 434	-		

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHÉES
ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2014

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES LOCAUX</u>								
B.T.E (2009)	1 900 000	Trimestriellement (2009 - 2014)	95 000	-	95 000	-	-	-
S.T.B (2009)	4 500 000	Trimestriellement (2009 - 2014)	514 498	-	514 498	-	-	-
B.I.A.T (2009)	5 000 000	Trimestriellement (2009 - 2014)	567 376	-	567 376	-	-	-
AMEN BANK (2009)	5 000 000	Trimestriellement (2009 - 2014)	568 266	-	568 266	-	-	-
B.T.L (2010)	6 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	1 500 000	-	1 200 000	300 000	-	300 000
B.I.A.T (2010)	5 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	1 250 000	-	1 000 000	250 000	-	250 000
B.I.A.T (2010/1)	2 500 000	Trimestriellement (2010-2015)	625 000	-	500 000	125 000	-	125 000
B.I.A.T (2010/2)	2 500 000	Trimestriellement (2010-2015)	625 000	-	500 000	125 000	-	125 000
AMEN BANK (2010)	5 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	1 666 667	-	916 667	750 000	-	750 000
B.I.A.T 1 MDT	1 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	395 221	-	228 892	166 330	-	166 330
B.I.A.T 4 MDT	4 000 000	Trimestriellement (2011-2015)	1 630 970	-	912 424	718 546	-	718 546
BTE 3 MDT (2011)	3 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 350 000	-	600 000	750 000	150 000	600 000
ATB 3 MDT (2011)	3 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 350 000	-	600 000	750 000	150 000	600 000
AMEN BANK 3 MDT (2011)	3 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 350 000	-	600 000	750 000	150 000	600 000
BIAT 2,5 MDT (2011)	2 500 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 208 152	-	516 960	691 191	143 100	548 092
BIAT 1,5 MDT (2011)	1 500 000	Trimestriellement (2011-2016)	726 400	-	310 822	415 578	86 039	329 540
AMEN BANK 2 MDT (2011)	2 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 000 000	-	400 000	600 000	200 000	400 000
BIAT 1 MDT (2011)	1 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	539 693	-	229 447	310 245	67 126	243 119
BTL 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	2 750 000	-	1 000 000	1 750 000	750 000	1 000 000
BH 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	2 955 457	-	1 012 333	1 943 123	860 709	1 082 415
AMEN BANK 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2014)	1 250 000	-	1 250 000	-	-	-
STB 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2014)	1 666 664	-	1 666 664	-	-	-
BT 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
STB BANK 7 MDT (2012)	7 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	5 104 934	-	1 356 506	3 748 428	2 312 674	1 435 754
AMEN BANK 3 MDT (2012)	3 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	1 950 000	-	600 000	1 350 000	750 000	600 000
AMEN BANK 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	1 368 421	-	421 053	947 369	526 316	421 053
ATB 1,5 MDT (2012)	1 500 000	Trimestriellement (2013-2017)	1 200 000	-	300 000	900 000	600 000	300 000
BIAT 5 MDT (2012)	5 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	3 307 963	-	1 047 083	2 260 880	1 159 918	1 100 961
BIAT 3 MDT (2012)	3 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	2 095 309	-	663 734	1 431 575	734 177	697 398
BIAT 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	1 392 029	-	438 453	953 576	491 408	462 168

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHÉES
ARRETEAU 31 DECEMBRE 2014
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES LOCAUX</u>								
BIAT 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	1 462 645	-	462 892	999 753	511 041	488 712
BIAT 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2013-2016)	1 550 014	-	486 476	1 063 538	548 589	514 948
BIAT 0,5 MDT (2012)	500 000	Trimestriellement (2013-2016)	386 005	-	121 005	264 999	136 553	128 446
BTK 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2013-2017)	1 600 000	-	400 000	1 200 000	800 000	400 000
BIAT 6 MDT (2013)	6 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	5 520 848	-	1 083 330	4 437 517	3 277 197	1 160 320
BT 2 MDT (2013)	2 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	1 900 000	-	400 000	1 500 000	1 100 000	400 000
STB BANK 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	4 346 362	-	689 986	3 656 377	2 425 993	1 230 384
BH 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	5 000 000	-	866 234	4 133 766	3 205 284	928 481
BIAT 1 MDT (2013)	1 000 000	Trimestriellement (2013-2015)	1 000 000	-	571 429	428 571	-	428 571
BTE 3 MDT (2013)	3 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	3 000 000	-	517 341	2 482 659	1 926 942	555 717
AMEN BANK 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	4 767 916	-	871 472	3 896 444	2 959 126	937 319
BIAT 3 MDT (2013)	3 000 000	Trimestriellement (2013-2015)	2 250 000	-	1 500 000	750 000	-	750 000
BT 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	4 750 000	-	1 000 000	3 750 000	2 750 000	1 000 000
BIAT 1,5 MDT (2014)	1 500 000	Trimestriellement (2014-2015)	-	1 500 000	750 000	750 000	-	750 000
BIAT 3 MDT (2014)	3 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	-	3 000 000	450 000	2 550 000	1 950 000	600 000
ATB 2MDT (2014)	2 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	-	2 000 000	300 000	1 700 000	1 300 000	400 000
AMEN BANK 5 MDT (2014)	5 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	-	5 000 000	419 469	4 580 531	3 459 661	1 120 870
AMEN BANK 2 MDT (2014)	2 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	-	2 000 000	102 964	1 897 036	1 322 963	574 073
AMEN BANK 2 MDT (2014)	2 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	-	2 000 000	217 617	1 782 383	1 320 301	462 082
AMEN BANK 2 MDT (2014)	2 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	-	2 000 000	98 071	1 901 929	1 446 182	455 747
AMEN BANK 4 MDT (2014)	4 000 000	En bloc 2014	-	4 000 000	4 000 000	-	-	-
BTL 1,5 MDT (2014)	1 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	-	1 500 000	75 000	1 425 000	1 125 000	300 000
BTL 1,5 MDT (2014)	1 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	-	1 500 000	75 000	1 425 000	1 125 000	300 000
AMEN BANK 4 MDT (2014)	4 000 000	En bloc 2014	-	4 000 000	4 000 000	-	-	-
BIAT 2,5MDT (2014)	2 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	-	2 500 000	138 889	2 361 111	1 805 556	555 556
B.T.E 5 MDT (2014)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2019)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 146 328	853 672
BH 5 MDT (2014)	5 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	-	5 000 000	210 070	4 789 930	3 911 315	878 615
ATB 1,5 MDT (2014)	1 500 000	Trimestriellement (2015-2019)	-	1 500 000	-	1 500 000	1 200 000	300 000
BIAT 2,5MDT (2014)	2 500 000	Trimestriellement (2015-2019)	-	2 500 000	-	2 500 000	1 911 765	588 235
<u>Total des crédits des banques locales</u>			82 536 809	45 000 000	40 823 423	86 713 386	55 796 262	30 917 124
<u>Total général</u>			237 763 243	461 280 000	413 953 423	285 089 820	135 076 696	150 013 124

NOTE 13 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	123 920	13 884
<u>Sous total</u>	<u>123 920</u>	<u>13 884</u>
<i>Fournisseurs d'immobilisation</i>		
- Fournisseurs d'immobilisation	-	-
- Fournisseurs, retenue de garantie	13 808	43 808
<u>Sous total</u>	<u>13 808</u>	<u>43 808</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats de biens de leasing	747 205	3 180 656
- Effets à payer	21 935 711	19 537 095
- Factures non parvenues	7 830	7 830
<u>Sous total</u>	<u>22 690 746</u>	<u>22 725 581</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>22 828 474</u>	<u>22 783 273</u>

NOTE 14 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Personnel, provisions pour congés payés	67 655	49 164
- Personnel, autres charges à payer	200 000	81 101
- Etat, retenues sur salaires	88 587	76 069
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	393 904	348 487
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	27 974	52 023
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	20 610	13 583
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider (voir note 27)	207 611	-
- Etat, autres impôts et taxes à payer	84 951	65 108
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	2 030	1 462
- Etat, TVA à payer	31 539	-
- Etat, Redevance de compensation	58 731	-
- CNSS	193 671	182 021
- CAVIS	22 948	25 059
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	15 268	9 901
- Crédoeurs divers	78 233	6 335
- Prestataires Assurances	724 796	487 845
- Diverses Charges à payer	319 116	291 109
- Provisions pour départ à la retraite	17 500	17 500
- Provisions pour risques et charges	50 000	-
<u>Total</u>	<u>2 605 124</u>	<u>1 706 767</u>

NOTE 15 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
- Capital social	(A)	28 700 000	28 700 000
- Réserve légale	(B)	902 529	702 192
- Réserve spéciale pour réinvestissement		3 487 979	3 487 979
- Primes d'émission		8 830 000	8 830 000
- Actions propres	(D)	(1 199 602)	-
- Résultats reportés		2 084 392	1 583 107
Total des capitaux propres avant résultat de la période	(E)	42 805 298	43 303 277
Résultat de l'exercice (1)		3 125 350	2 423 622
Total des capitaux propres avant affectation	(F)	45 930 648	45 726 899
Nombre d'actions (2)	(C)	5 710 418	4 884 500
Résultat par action (1) / (2)		0,547	0,496

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2014 à D : 28.700.000 composé de 5.740.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 09 juin 2014, a autorisé le conseil d'administration de la société à racheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans à partir de la date de cette assemblée.

Le conseil d'administration du 26 Août 2014, a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 5% du total des actions composant le capital à la date de l'assemblée générale ordinaire du 09 juin 2014, soit 287.000 actions.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Achats de l'exercice	160 790	1 199 602
Solde au 31 décembre 2014	160 790	1 199 602

Le nombre des actions détenues par HL représente, au 31 décembre 2014, 2,80% du capital social.

(E) En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2014 à D : 14.402.371 et se détaillent comme suit :

- Réserve spéciale pour réinvestissement	3 487 979
- Primes d'émission	8 830 000
- Résultats reportés	2 084 392

(F) Voir tableau de mouvements ci-joint

NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES (suite)

**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2014
(exprimé en dinars)**

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Prime d'émission	Résultats reportés	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2012	20 000 000	491 433	2 466 667	1 000 000	1 411 022	-	2 804 155	28 173 277
Augmentation du capital en numéraire, approuvée par l'A.G.E du 17 avril 2013	8 700 000			7 830 000				16 530 000
Affectations approuvées par l'A.G.O du 17 mai 2013		210 759	1 021 312		1 572 084		(2 804 155)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2012					(1 400 000)			(1 400 000)
Résultat de l'exercice 2013							2 423 622	2 423 622
Solde au 31 décembre 2013	28 700 000	702 192	3 487 979	8 830 000	1 583 107	-	2 423 622	45 726 899
Affectations approuvées par l'A.G.O du 9 juin 2014		200 337			2 223 285		(2 423 622)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2013					(1 722 000)			(1 722 000)
Rachat d'actions propres						(1 199 602)		(1 199 602)
Résultat de l'exercice 2014							3 125 350	3 125 350
Solde au 31 décembre 2014	28 700 000	902 529	3 487 979	8 830 000	2 084 392	(1 199 602)	3 125 350	45 930 648

NOTE 16 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Intérêts de leasing	30 063 837	24 755 966
- Intérêts de retard	725 719	531 668
- Prélouer	88 884	123 911
- Frais de dossier	333 620	239 074
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	306 950	273 445
- Frais de rejet	373 442	335 424
- Commissions d'assurance	149 565	95 246
Total des produits	<u>32 042 018</u>	<u>26 354 734</u>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	269 929	339 073
Intérêts de retard antérieurs	9 826	11 381
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(207 514)	(194 495)
Intérêts de retard	(14 719)	(11 085)
Variation des produits réservés	<u>57 522</u>	<u>144 874</u>
Total des intérêts et des produits de leasing	<u>32 099 540</u>	<u>26 499 608</u>
- Encours financiers des contrats actifs		
. Au début de la période	286 910 334	260 278 992
. A la fin de la période	340 834 085	286 910 334
. Moyenne (A)	313 872 209	273 594 663
- Intérêts de la période (B)	30 063 837	24 755 966
- Taux moyen (B) / (A)	9,58%	9,05%

NOTE 17 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	6 091 798	4 759 984
- Intérêts des crédits des banques locales	5 951 290	5 357 019
- Intérêts des crédits des banques étrangères	258 907	14 412
- Intérêts des autres opérations de financement	6 162 354	4 479 164
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	296 001	284 322
Total des charges financières des emprunts (A)	<u>18 760 351</u>	<u>14 894 901</u>
- Intérêts des comptes courants	213 541	333 273
- Autres charges financières	92 802	122 548
Total des autres charges financières	<u>306 343</u>	<u>455 822</u>
Total général	<u>19 066 695</u>	<u>15 350 723</u>
- Encours des ressources		
. Au début de l'exercice	237 763 243	224 595 780
. A la fin de l'exercice	285 089 820	237 763 243
. Moyenne (B)	261 426 531	231 179 511
- Taux moyen (A) / (B)	7,18%	6,44%

NOTE 18 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Dividendes	78 256	107 168
- Plus values sur cession des actions	225	-
- Plus values sur cession des titres SICAV	-	60
- Revenus des comptes créditeurs	47 016	46 231
- Autres produits financiers	6 553	4 772
- Revenus des comptes courants associés	29 432	20 362
- Moins values sur cessions des titres SICAV	-	(39)
<u>Total</u>	<u>161 482</u>	<u>178 553</u>

NOTE 19 : Autres produits d'exploitation

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Produits locatifs	26 145	24 900
<u>Total</u>	<u>26 145</u>	<u>24 900</u>

NOTE 20 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Salaires et complément de salaires	3 203 671	2 711 209
- Cotisations de sécurité sociales	545 664	482 868
- Autres charges sociales	241 754	227 061
<u>Total</u>	<u>3 991 089</u>	<u>3 421 138</u>

NOTE 21 : Dotations aux amortissements

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	28 605	35 677
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	416 725	334 260
- Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	162 956	148 957
<u>Total</u>	<u>608 286</u>	<u>518 894</u>

NOTE 22 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Achat de matières et fournitures	400 433	311 947
<u>Total des achats</u>	<u>400 433</u>	<u>311 947</u>
- Locations	263 573	244 985
- Entretiens et réparations	48 006	53 945
- Primes d'assurances	86 371	62 215
- Etudes, recherches et services extérieurs	782	393
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>398 731</u>	<u>361 538</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	341 430	283 735
- Publicités, publications, relations publiques	156 627	214 067
- Déplacements, missions et réceptions	260 144	159 567
- Frais postaux et de télécommunications	187 022	182 097
- Services bancaires et assimilés	264 154	198 159
- Autres	165 835	128 270
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 375 212</u>	<u>1 165 894</u>
- Jetons de présence	44 000	45 000
- Rémunération du Comité Permanent d'audit Interne	12 500	12 500
- Rémunération du Comité de risques	12 500	12 500
<u>Total des charges diverses</u>	<u>69 000</u>	<u>70 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	91 460	83 597
- T.C.L	74 957	61 710
- Droits d'enregistrement et de timbres	155 736	121 941
- Contribution conjoncturelle	61 744	-
- Pénalités	-	154
- Autres impôts et taxes	12 079	10 404
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>395 976</u>	<u>277 805</u>
<u>Total général</u>	<u>2 639 352</u>	<u>2 187 185</u>

NOTE 23 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	3 026 788	2 983 465
- Dotations aux provisions collectives	200 000	-
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(1 341 704)	(1 536 989)
- Transfert de provisions en couverture des immobilisations corporelles	-	250 000
- Créances radiées	1 651 699	578 196
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(1 544 045)	(526 328)
- Reprises des agios réservés à la radiation de créances	(107 654)	(51 867)
<u>Total</u>	<u>1 885 084</u>	<u>1 696 476</u>

NOTE 24 : Dotations nettes aux provisions

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres de participations	-	254 600
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres cotés	118 888	4 650
- Dotations aux provisions pour risques et charges	50 000	-
- Reprises sur provisions pour divers risques et charges	-	(15 414)
<u>Total</u>	<u>168 888</u>	<u>243 836</u>

NOTE 25 : Autres pertes ordinaires

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Perte sur titres	254 600	-
- Reprise sur provision pour dépréciation des titres de participation	(254 600)	-
- Prise en charge de retenue à la source	40 115	-
- Redressement fiscal	-	209 604
- Moins value sur cessions d'immobilisations	27	479
- Autres pertes ordinaires	39	764
<u>Total</u>	<u>40 182</u>	<u>210 847</u>

NOTE 26 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	59 717	33 000
- Autres gains sur éléments exceptionnels	7 625	2 699
<u>Total</u>	<u>67 342</u>	<u>35 699</u>

NOTE 27 : Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
Résultat comptable	3 125 350	2 423 622
A réintégrer		
- Dotations aux provisions sur la clientèle	3 226 788	2 983 465
- Dotations aux provisions pour divers risques et charges	50 000	-
- Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations	-	250 000
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres	118 888	254 600
- Reprises sur provisions fiscales	1 341 704	1 536 989
- Provisions fiscales 2011/2010 pour affaires en cours	4 590 257	3 712 140
- Créances abandonnées	131 337	-
- Impôt sur les sociétés	829 584	686 040
- Contribution conjoncturelle	61 744	-
- Perte sur titres de participation	254 600	-
- Diverses charges non déductibles	102 735	260 499
A déduire		
- Reprises sur provisions comptables	1 341 704	1 536 989
- Provisions fiscales 2011/2010 pour affaires en cours	4 590 257	3 712 140
- Reprises sur provisions comptables non déduites initialement	74 575	337 394
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	254 600	-
- Dividendes et plus values sur les actions cotées	78 256	107 168
Bénéfice fiscal avant provisions	<u>7 493 594</u>	<u>6 413 665</u>
Provisions pour créances douteuses déductibles à 100%	3 226 788	2 983 465
Provisions pour dépréciation de titres cotés	118 888	-
Bénéfice fiscal	<u>4 147 918</u>	<u>3 430 200</u>
Impôt sur les sociétés (au taux de 20%)	<u>829 584</u>	<u>686 040</u>
A imputer		
- Excédent d'impôt antérieur	173 300	-
- Acomptes provisionnels payés	404 822	822 963
- Retenues à la source	43 850	36 377
Impôt à payer (Report d'impôt)	<u>207 611</u>	<u>(173 300)</u>

NOTE 28 : Encaissements reçus des clients

		<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Clients et comptes rattachés en début de période	+ Note 4	17 000 942	17 234 332
- Clients et comptes rattachés en fin de période	- Note 4	(16 042 981)	(17 000 942)
- Clients, autres créances en début de période	+ Note 4	132 704	225 639
- Clients, autres créances en fin de période	- Note 4	(275 726)	(132 704)
- Clients avances et comptes reçus en début de période	- Note 11	(4 108 715)	(2 836 335)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 11	4 580 936	4 108 715
- Dépôts et cautionnements reçus en début de période	- Note 11	(6 000)	(6 000)
- Dépôts et cautionnements reçus en fin de période	+ Note 11	6 000	6 000
- Produits constatés d'avance en début de période	- Note 4	(1 291 245)	(1 160 197)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+ Note 4	1 694 907	1 291 245
- Impayés sur créances abandonnées en début de période	+ Note 4	45 643	45 643
- Impayés sur créances abandonnées en fin de période	- Note 4	-	(45 643)
- TVA collectée		33 820 807	28 426 282
- TVA collectée sur avances et acomptes		(458 850)	-
- Revenus bruts de l'exercice (loyers)	+ Note 4 & 16	201 529 448	170 473 543
- Autres produits d'exploitation	+ Note 16	2 004 325	1 623 668
- Créances radiées	- Note 23	(1 651 699)	(578 196)
- Encours financiers radiés	+ Note 4	891 881	268 889
- Plus/Moins values sur relocation	- Note 4	(779 506)	(486 750)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+ Note 4	17 586	8 016
- Cessions anticipées d'immobilisations	+ Note 4	8 787 464	9 973 952
<u>Encaissements reçus des clients</u>		<u>245 897 922</u>	<u>211 439 157</u>

NOTE 29 : Décaissements pour financement de contrats de leasing

		<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Fournisseurs de leasing en début de période	+ Note 13	22 725 581	16 363 635
- Fournisseurs de leasing en fin de période	- Note 13	(22 690 746)	(22 725 581)
- Investissements en Immobilisations destinées à la location	+ Note 4	234 398 474	181 288 146
- TVA sur Investissements	+	32 924 856	25 467 539
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+ Note 14	13 583	-
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	- Note 14	(20 610)	(13 583)
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>		<u>267 351 139</u>	<u>200 380 156</u>

NOTE 30 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

		<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- Note 9	(3 272)	(3 800)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ Note 9	24 977	3 272
- Avances et acomptes aux fournisseurs en début de période	- Note 9	(100 152)	(152)
- Avances et acomptes aux fournisseurs en fin de période	+ Note 9	100 152	100 152
- Dépôts & cautionnements en début de période	- Note 9	(38 500)	(38 500)
- Dépôts & cautionnements en fin de période	+ Note 9	38 500	38 500
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	- Note 9	(23 937)	(122 949)
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	+ Note 9	76 153	23 937
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+ Note 13	13 884	10 175
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	- Note 13	(123 920)	(13 884)
- Prestataires de services débiteurs en début de période	- Note 9	(4 214)	-
- Prestataires de services débiteurs en fin de période	+ Note 9	-	4 214
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ Note 14	49 164	44 562
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- Note 14	(67 655)	(49 164)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+ Note 14	81 101	90 000
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	- Note 14	(200 000)	(81 101)
- Personnel, provisions pour départ à la retraite en début de période	+ Note 14	17 500	17 500
- Personnel, provisions pour départ à la retraite en fin de période	- Note 14	(17 500)	(17 500)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ Note 14	76 069	77 682
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- Note 14	(88 587)	(76 069)
- Etat, Redevances de compensation en début de période	+ Note 14	-	-
- Etat, Redevance de compensation en fin de période	- Note 14	(58 731)	-
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ Note 14	348 487	229 519
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- Note 14	(393 904)	(348 487)
- C.N.S.S en début de période	+ Note 14	182 021	164 513
- C.N.S.S en fin de période	- Note 14	(193 671)	(182 021)
- CAVIS en début de période	+ Note 14	25 059	20 387
- CAVIS en fin de période	- Note 14	(22 948)	(25 059)
- Personnel, charges sociales sur congés à payer début de période	+ Note 14	9 901	6 693
- Personnel, charges sociales sur congés à payer fin de période	- Note 14	(15 268)	(9 901)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ Note 14	291 109	305 597
- Diverses Charges à payer en fin de période	- Note 14	(319 116)	(291 109)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	190 800	411 926
- Remboursements sur prêts au personnel	-	(273 271)	(220 135)
- TVA, payée sur biens et services	+	452 818	614 235
- Charges de personnel	+ Note 20	3 991 089	3 421 138
- Autres charges d'exploitation	+ Note 22	2 639 352	2 187 185
- Impôts et taxes	- Note 22	(395 976)	(277 805)
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>		<u>6 267 514</u>	<u>6 013 550</u>

NOTE 31 : Intérêts payés

		<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Frais d'émission d'emprunts	+ Note 9	508 829	323 031
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	- Note 12	(487 205)	(344 185)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	+ Note 12	502 241	487 205
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+ Note 14	52 023	10 664
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	- Note 14	(27 974)	(52 023)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+ Note 12	1 707 050	1 314 762
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	- Note 12	(3 329 428)	(1 707 050)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+ Note 12	618 548	418 715
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	- Note 12	(727 868)	(618 548)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+ Note 12	308 563	252 852
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	- Note 12	(617 068)	(308 563)
- Intérêts et charges assimilées	+ Note 17	19 066 695	15 350 723
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- Note 17	(296 001)	(284 322)
<u>Intérêts payés</u>		<u>17 278 404</u>	<u>14 843 261</u>

NOTE 32 : Impôts et taxes payés

		<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+ Note 14	-	400 423
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	- Note 14	(207 611)	-
- Etat, report d'impôts début de période	- Note 9	(173 300)	-
- Etat, report d'impôts fin de période	+ Note 9	-	173 300
- Etat, TCL en cours de restitution en début de période	+ Note 9	(113 056)	(113 056)
- Etat, TCL en cours de restitution en fin de période	- Note 9	118 054	113 056
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+ Note 14	65 108	40 110
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	- Note 14	(84 951)	(65 108)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+ Note 14	1 462	949
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	- Note 14	(2 030)	(1 462)
- TVA payée		62 028	3 290 176
- Impôts et taxes	+ Note 22	395 976	277 805
- Impôts sur les bénéfices	+ Note 27	829 584	686 040
<u>Impôts payés</u>		<u>891 264</u>	<u>4 802 234</u>

NOTE 33 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ Note 8	3 400	52 863
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ Note 8	489 441	680 262
- Fournisseurs d'immobilisation en début de période	+ Note 13	43 808	11 500
- Fournisseurs d'immobilisation en fin de période	- Note 13	(13 808)	(43 808)
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>522 841</u>	<u>700 816</u>

NOTE 34 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ Note 8	7 083	1 470
- Moins value sur cessions d'immobilisations	- Note 25	(27)	(479)
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+ Note 26	59 717	33 000
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>66 773</u>	<u>33 991</u>

NOTE 35 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

		<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Titres immobilisés acquis au cours de l'exercice	+ Note 7	1 987 861	1 021 312
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>1 987 861</u>	<u>1 021 312</u>

NOTE 36 : Dividendes et autres distributions

		<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Dividendes	+ Note 15	1 722 000	1 400 000
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>1 722 000</u>	<u>1 400 000</u>

NOTE 37 : Autres flux liés à l'exploitation

		<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+ Note 9	239 241	27 980
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	- Note 9	(388 231)	(239 241)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+ Note 9	36 941	36 941
- Autres comptes débiteurs en fin de période	- Note 9	(37 063)	(36 941)
- Placements en début de période	+ Note 6	580 314	196 913
- Placements en fin de période	- Note 6	(1 380 321)	(580 314)
- Compte courant "AMILCAR LLD" en début de période	+ Note 9	750 000	250 000
- Compte courant "AMILCAR LLD" en fin de période	- Note 9	-	(750 000)
- Autres comptes créditeurs en début de période	- Note 14	(6 335)	(4 653)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+ Note 14	78 233	6 335
- Prestataires assurances en début de période	- Note 14	(487 845)	(200 921)
- Prestataires assurances en fin de période	+ Note 14	724 796	487 845
- Frais d'augmentation du capital	- Note 9	-	(428 870)
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+ Note 18	78 481	107 228
- Moins values sur cessions titres cotés	- Note 18	-	(39)
- Produits des comptes créditeurs	+ Note 18	83 001	71 365
- Autres gains ordinaires	+ Note 26	7 625	2 699
- Autres pertes ordinaires	- Note 25	(40 155)	(210 368)
		<u>238 681</u>	<u>(1 264 041)</u>

Autres flux de trésorerie

Note 38 : Informations sur les parties liées :

Engagement Leasing

AMILCA LLD

Au cours de l'exercice 2014, HL a mis en force 23 contrats au profit de la société « Amilcar LLD », dans laquelle elle détient directement 99,16 % du capital, pour une valeur totale de 2 319 924 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 4 396 722 dinars.

La marge brute réalisée en 2014 sur ces contrats s'élève à 277 647 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2014, à 3 323 649 dinars.

NIDA SA

Le cumul des contrats mis en force et non échus antérieurement au profit de la société « NIDA SA », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 246 410 dinars.

La marge brute réalisée en 2014 sur ces contrats s'élève à 7 826 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2014, à 78 070 dinars.

Cellcom

Au cours de l'exercice 2014, HL a mis en force un contrat au profit de la société « Cellcom », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur de 85 269 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 240 774 dinars.

La marge brute réalisée en 2014 sur ces contrats s'élève à 11 048 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2014, à 124 025 dinars.

AL ATABA Immobilière

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « Al Ataba Immobilière », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 64 594 dinars.

La marge brute réalisée en 2014 sur ces contrats s'élève à 513 dinars.

Au 31 décembre 2014, l'encours financier de ces contrats s'élève à 2 dinars.

Société Financière Tunisienne

Au cours de l'exercice 2014, HL a mis en force un contrat au profit de la Société Financière Tunisienne, dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur de 300 000 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 700 000 dinars.

La marge brute réalisée en 2014 sur ces contrats s'élève à 19 727 dinars.

Au 31 décembre 2014, l'encours financier de ces contrats s'élève à 612 513 dinars.

ECLAIR PRYM TUNISIE

Au cours de l'exercice 2014, HL a mis en force 9 contrats au profit de la société « ECLAIR PRYM TUNISIE », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur totale de 396 013 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 626 008 dinars.

La marge brute réalisée en 2014 sur ces contrats s'élève à 20 792 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2014, à 482 367 dinars.

MANUFACTURING INTLE COMPAGNY « MIC »

Au cours de l'exercice 2014, HL a mis en force un contrat au profit de la société « MANUFACTURING INTLE COMPAGNY (MIC) », dans laquelle elle a des administrateurs en commun, pour une valeur de 134 044 dinars.

La marge brute réalisée en 2014 sur ce contrat s'élève à 3 243 dinars.

Au 31 décembre 2014, l'encours financier de ce contrat s'élève à 128 651 dinars.

STE PRYM FASHION TUNISIE

Au cours de l'exercice 2014, HL a mis en force un contrat au profit de la STE PRYM FASHION TUNISIE, dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur de 29 008 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 131 395 dinars.

La marge brute réalisée en 2014 sur ces contrats s'élève à 4 888 dinars.

Au 31 décembre 2014, l'encours financier de ces contrats s'élève à 61 925 dinars.

STE HMILA POUR LE COMMERCE ET INDUSTRIE

Au cours de l'exercice 2014, HL a mis en force un contrat au profit de la STE HMILA POUR LE COMMERCE ET INDUSTRIE, dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur de 34 265 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 165 232 dinars.

La marge brute réalisée en 2014 sur ces contrats s'élève à 9 876 dinars.

Au 31 décembre 2014, l'encours financier de ces contrats s'élève à 102 130 dinars.

STE YKH CONSULTING

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « YKH CONSULTING », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 51 056 dinars.

La marge brute réalisée en 2014 sur ces contrats s'élève à 1 880 dinars.

Au 31 décembre 2014, l'encours financier de ces contrats s'élève à 17 624 dinars.

STE YKH IMMOBILIERE

Au cours de l'exercice 2014, HL a mis en force un contrat au profit de la STE YKH IMMOBILIERE, dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur de 29 817 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 69 933 dinars.

La marge brute réalisée en 2014 sur ces contrats s'élève à 4 472 dinars.

Au 31 décembre 2014, l'encours financier de ces contrats s'élève à 54 252 dinars.

STE HERMES CONSEIL

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « HERMES CONSEIL », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 102 681 dinars.

La marge brute réalisée en 2014 sur ces contrats s'élève à 3 997 dinars.

Au 31 décembre 2014, l'encours financier de ces contrats s'élève à 40 640 dinars

Billets de trésorerie

1- HL a réalisé, en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la Société Immobilière ECHARIFA, dans laquelle elle détient 26,56% du capital :

- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 2.000.000, souscrit le 21 août 2014 et échéant le 19 novembre 2014, au taux facial de 6,75%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 33.190 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 2.000.000, souscrit le 19 novembre 2014 et échéant le 29 décembre 2014, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 15.982 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.500.000, souscrit le 12 novembre 2014 et échéant le 22 décembre 2014, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 11.987 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 2.000.000, souscrit le 29 décembre 2014 et échéant le 28 janvier 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 1.201 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.500.000, souscrit le 22 décembre 2014 et échéant le 21 janvier 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 3.003 DT.

2- HL a réalisé, en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la Société Immobilière AL KADIRIA, dans laquelle elle a des dirigeants communs :

- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 4.000.000, souscrit le 18 août 2014 et échéant le 16 novembre 2014, au taux facial de 7%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 68.796 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 4.000.000, souscrit le 16 novembre 2014 et échéant le 26 décembre 2014, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 31.965 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 4.000.000, souscrit le 26 décembre 2014 et échéant le 25 janvier 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 4.804 DT.

3- HL a réalisé, en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de Mr Abdelkader ESSEGHAIER, administrateur de votre société :

- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.500.000, souscrit le 28 août 2014 et échéant le 26 novembre 2014, au taux facial de 7%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 25.799 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.500.000, souscrit le 26 novembre 2014 et échéant le 24 février 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 10.681 DT.

4- HL a émis, le 25 novembre 2014, un billet de trésorerie souscrit par la société ECLAIR FASHION TUNISIE, dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de D : 500.000 et échéant le 23 février 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés au titre de l'exercice 2014 s'élève à 3.659 DT.

5- HL a réalisé, en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT, dans laquelle elle a des dirigeants communs :

- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 500.000, souscrit le 22 octobre 2014 et échéant le 20 janvier 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 7.022 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 500.000, souscrit le 25 novembre 2014 et échéant le 23 février 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 3.659 DT.

6- HL a réalisé, en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la société NIDA, dans laquelle elle détient 19,74% du capital :

- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.000.000, souscrit le 12 mai 2014 et échéant le 8 novembre 2014, au taux facial de 6,75%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 32.648 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.000.000, souscrit le 12 mai 2014 et échéant le 29 septembre 2014, au taux facial de 6,75%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 25.579 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.000.000, souscrit le 12 mai 2014 et échéant le 1er juillet 2014, au taux facial de 6,75%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 9.288 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.000.000, souscrit le 1er juillet 2014 et échéant le 31 juillet 2014, au taux facial de 6,75%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 5.594 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.000.000, souscrit le 31 juillet 2014 et échéant le 30 août 2014, au taux facial de 6,75%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 5.594 DT.

- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.000.000, souscrit le 30 août 2014 et échéant le 29 septembre 2014, au taux facial de 6,75%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 5.594 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.000.000, souscrit le 29 septembre 2014 et échéant le 28 novembre 2014, au taux facial de 6,75%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 11.125 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.000.000, souscrit le 29 septembre 2014 et échéant le 19 octobre 2014, au taux facial de 6,75%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 3.736 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.000.000, souscrit le 8 novembre 2014 et échéant le 8 décembre 2014, au taux facial de 6,75%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 5.594 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.000.000, souscrit le 28 novembre 2014 et échéant le 17 janvier 2015, au taux facial de 6,75%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 6.316 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 500.000, souscrit le 8 décembre 2014 et échéant le 6 février 2015, au taux facial de 6,75%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 2.225 DT.

Avances en compte courant associé

- 1- Le conseil d'administration, réuni le 5 mars 2013, a autorisé une avance en compte courant, d'un montant de 250.000 dinars, accordée à la société « Amilcar LLD », dans laquelle Hannibal Lease détient 99,16% du capital. Ladite avance est rémunérée au taux de 8 % l'an.

Le produit constaté à ce titre, en 2014, s'élève à 10.000 dinars.

- 2- Le conseil d'administration, réuni le 29 avril 2014, a autorisé une avance en compte courant, d'un montant de 500.000 dinars, accordée à la société « Amilcar LLD », dans laquelle Hannibal Lease détient 99,16% du capital. Ladite avance est rémunérée au taux de 8 % l'an.

Le produit constaté à ce titre, en 2014, s'élève à 20.000 dinars.

L'encours de ces comptes courants a été converti en capital.

Convention d'assistance et de conseil

Le conseil d'administration réuni le 14 avril 2015, a autorisé la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de Hannibal Lease. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50 000 dinars toutes taxes comprises.

La rémunération de cette société s'est élevée en 2014 à 31 400 dinars hors taxes, soit 35 168 dinars toutes taxes comprises.

Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations des dirigeants se détaillent comme suit :

	PDG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2014	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2014	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2014
Avantages à court terme	288 645	1 629	260 572	9 929	70 000	70 000
Rémunérations brutes	240 000	-	195 000	-	-	-
Charges sociales	6 331	1 629	49 508	9 929	-	-
Avantage en nature	42 313	-	16 064	-	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	70 000	70 000
Avantages postérieurs à l'emploi (1)	-	-	12 004	-	-	-
	288 645	1 629	272 576	9 929	70 000	70 000

(1) Le directeur général adjoint bénéficie, en cas de départ à la retraite et à l'instar de tout le personnel, d'une indemnité équivalente à 6 mois de salaires conformément à la convention sectorielle. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

NOTE 39 : Évènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 14 avril 2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Sur la base de la revue des événements postérieurs, nous n'avons relevé aucun impact sur les comptes et la continuité d'exploitation n'est pas menacée.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

Introduction

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société HANNIBAL LEASE arrêtés au 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 367.563.091 dinars et un bénéfice net de 3.125.530 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société HANNIBAL LEASE, comprenant le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers de la société « HANNIBAL LEASE » sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005,

que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 27 Avril 2015

Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited**

FINOR

Mohamed LOUZIR

Mustapha MEDHIOUB

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

1- Votre conseil d'administration, réuni le 29 janvier 2015, a autorisé votre société à la souscription à l'augmentation de capital de la filiale « AMILCAR LLD » à hauteur de 1 239 500 Dinars par conversion du compte courant associé pour 750 000 Dinars et par apport en numéraire pour un montant de 489 500 Dinars. Cette opération d'augmentation de capital a porté la participation de Hannibal Lease dans cette filiale de 50,92% (avant réduction à zéro du capital initial d'un montant de 500 000 Dinars) à 99,16%.

2- Votre conseil d'administration réuni le 14 avril 2015, a autorisé la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de votre société. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50 000 dinars toutes taxes comprises.

La rémunération de cette société s'est élevée en 2014 à 31 400 dinars hors taxes, soit 35 168 dinars toutes taxes comprises.

3- Votre conseil d'administration, réuni le 29 avril 2014, a autorisé la société à réaliser un réinvestissement financier consistant en la souscription de 1.496.721 actions d'une valeur nominale de un dinar chacune dans le capital de la société « NIDA », avec laquelle elle a des dirigeants communs.

4- HL a réalisé, en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la Société Immobilière ECHARIFA, dans laquelle elle détient 26,56% du capital :

- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 2.000.000, souscrit le 21 août 2014 et échéant le 19 novembre 2014, au taux facial de 6,75%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 33.190 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 2.000.000, souscrit le 19 novembre 2014 et échéant le 29 décembre 2014, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 15.982 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.500.000, souscrit le 12 novembre 2014 et échéant le 22 décembre 2014, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 11.987 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 2.000.000, souscrit le 29 décembre 2014 et échéant le 28 janvier 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 1.201 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.500.000, souscrit le 22 décembre 2014 et échéant le 21 janvier 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 3.003 DT.

5- HL a réalisé, en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la Société Immobilière AL KADIRIA, dans laquelle elle a des dirigeants communs :

- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 4.000.000, souscrit le 18 août 2014 et échéant le 16 novembre 2014, au taux facial de 7%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 68.796 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 4.000.000, souscrit le 16 novembre 2014 et échéant le 26 décembre 2014, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 31.965 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 4.000.000, souscrit le 26 décembre 2014 et échéant le 25 janvier 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 4.804 DT.

6- HL a réalisé, en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de Mr Abdelkader ESSEGHAIER, administrateur de votre société :

- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.500.000, souscrit le 28 août 2014 et échéant le 26 novembre 2014, au taux facial de 7%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 25.799 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.500.000, souscrit le 26 novembre 2014 et échéant le 24 février 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 10.681 DT.

7- HL a émis, le 25 novembre 2014, un billet de trésorerie souscrit par la société ECLAIR FASHION TUNISIE, dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de D : 500.000 et échéant le 23 février 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés au titre de l'exercice 2014 s'élève à 3.659 DT.

8- HL a réalisé, en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT, dans laquelle elle a des dirigeants communs :

- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 500.000, souscrit le 22 octobre 2014 et échéant le 20 janvier 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 7.022 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 500.000, souscrit le 25 novembre 2014 et échéant le 23 février 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 3.659 DT.

9- HL a réalisé, en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la société NIDA, dans laquelle elle détient 19,74% du capital :

- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.000.000, souscrit le 12 mai 2014 et échéant le 8 novembre 2014, au taux facial de 6,75%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 32.648 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.000.000, souscrit le 12 mai 2014 et échéant le 29 septembre 2014, au taux facial de 6,75%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 25.579 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.000.000, souscrit le 12 mai 2014 et échéant le 1er juillet 2014, au taux facial de 6,75%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 9.288 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.000.000, souscrit le 1er juillet 2014 et échéant le 31 juillet 2014, au taux facial de 6,75%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 5.594 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.000.000, souscrit le 31 juillet 2014 et échéant le 30 août 2014, au taux facial de 6,75%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 5.594 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.000.000, souscrit le 30 août 2014 et échéant le 29 septembre 2014, au taux facial de 6,75%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 5.594 DT.

- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.000.000, souscrit le 29 septembre 2014 et échéant le 28 novembre 2014, au taux facial de 6,75%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 11.125 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.000.000, souscrit le 29 septembre 2014 et échéant le 19 octobre 2014, au taux facial de 6,75%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 3.736 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.000.000, souscrit le 8 novembre 2014 et échéant le 8 décembre 2014, au taux facial de 6,75%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 5.594 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.000.000, souscrit le 28 novembre 2014 et échéant le 17 janvier 2015, au taux facial de 6,75%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 6.316 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 500.000, souscrit le 8 décembre 2014 et échéant le 6 février 2015, au taux facial de 6,75%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 2.225 DT.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

1- Votre conseil d'administration, réuni le 5 mars 2013, a autorisé une avance en compte courant, d'un montant de 250.000 dinars, accordée à la société « Amilcar LLD », dans laquelle votre société détient 99,16% du capital. Ladite avance est rémunérée au taux de 8 % l'an.

Le produit constaté à ce titre, en 2014, s'élève à 10 000 dinars.

2- Votre conseil d'administration, réuni le 29 Avril 2014, a autorisé une avance en compte courant, d'un montant de 500.000 dinars, accordée à la société « Amilcar LLD », dans laquelle votre société détient 99,16% du capital. Ladite avance est rémunérée au taux de 8 % l'an.

Le produit constaté à ce titre, en 2014, s'élève à 20 000 dinars.

L'encours de ces comptes courants a été converti en capital.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit:

- Le conseil d'administration réuni le 22 juin 2012, a nommé Mr Mohamed Hechmi DJILANI en qualité de Président Directeur Général de la société. Sa rémunération a été fixée par ledit conseil et révisée par le conseil d'administration du 18 Juillet 2013. Cette rémunération est composée de salaires, de la prise en charge de la cotisation sociale et d'autres avantages sous forme d'une voiture de direction et la prise en charge des frais y afférents, ainsi que toutes les charges de représentation liées à sa fonction.

- Le conseil d'administration réuni le 18 Juillet 2013 a nommé Mr Rafik MOALLA en qualité de Directeur Général Adjoint, et lui a fixé sa rémunération, composée de salaires et d'une prime de bilan s'il y a lieu. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents et d'une indemnité de départ à la retraite fixée à six salaires bruts à l'instar de tout le personnel.

- Les membres du conseil d'administration ainsi que les membres des comités issus du conseil sont rémunérés, au titre de 2014, par des jetons de présence et des rémunérations, approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2014.

	PDG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2014	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2014	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2014
Avantages à court terme	288 645	1 629	260 572	9 929	70 000	70 000
Rémunérations brutes	240 000	-	195 000	-	-	-
Charges sociales	6 331	1 629	49 508	9 929	-	-
Avantage en nature	42 313	-	16 064	-	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	70 000	70 000
Avantages postérieurs à l'emploi (1)	-	-	12 004	-	-	-
	288 645	1 629	272 576	9 929	70 000	70 000

(1) Le directeur général adjoint bénéficie, en cas de départ à la retraite et à l'instar de tout le personnel, d'une indemnité équivalente à 6 mois de salaires conformément à la convention sectorielle. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 27 Avril 2015

Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited**

Mohamed LOUZIR

FINOR

Mustapha MEDHIOUB